



Cuisine intégrée désintégrée?

Par **philoo**, le **07/03/2011** à **10:41**

Bonjour,

Je voudrais savoir si lors d'un achat immobilier le propriétaire peut déshabiller la cuisine intégrée de son four et plaque de cuisson, tout en sachant que le compromis de vente n'a pas été encore signé.

Notre offre d'achat à été contresignée et acceptée, là nous apprenons que les propriétaires veulent emmener une grande partie de l'électromenager.

Peut on protester ou non étant donné que le compromis de vente n'a pas été signé?

Par **Domil**, le **07/03/2011** à **10:56**

L'offre d'achat vaut avant-contrat de vente donc la vente est faite selon les modalités de l'offre d'achat dont notamment la description du bien, le prix et les conditions suspensives.

Est-ce que l'offre d'achat stipule que l'électroménager de la cuisine est vendu avec la maison

PS : une cuisine avec l'électroménager est une cuisine équipée. Sans équipement mais avec les meubles, c'est une cuisine aménagée.

Par **philoo**, le **07/03/2011** à **11:23**

L'offre d'achat ne stipule pas que l'électroménager de la cuisine est vendu avec l'appartement. Par contre l'annonce stipule bien au départ une cuisine intégrée et lors de notre visite du bien, on ne nous a jamais dit que la cuisine devait être modifiée.

Par **Domil**, le **07/03/2011** à **11:26**

Le terme de cuisine intégrée ne veut pas dire que l'électroménager est fourni avec, ça veut dire que la cuisine est aménagée de telle façon, que l'électroménager s'installe en intégré

Par **philoo**, le **07/03/2011** à **13:06**

Merci à vous pour ces renseignements